



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/480  
20 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 20 JUIN 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE  
SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La présente lettre a pour objet de vous informer de mes intentions concernant ma mission de bons offices à Chypre.

Dans une communication datée du 17 avril 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1997/320), j'ai indiqué que j'étais résolu à intensifier les efforts entrepris afin de parvenir à un règlement global de la question de Chypre et que j'espérais pouvoir organiser des pourparlers directs entre les deux dirigeants. À cette fin, j'ai chargé M. Diego Cordovez de préparer la prochaine série de pourparlers intercommunautaires et de m'aider à en assurer la présidence.

Je tiens maintenant à vous informer, et par votre intermédiaire à informer les membres du Conseil, que le 9 juin j'ai adressé une lettre aux deux dirigeants, les invitant à une première série de négociations directes dans la région de New York du 9 au 13 juillet. Ces pourparlers marqueront le début d'un processus qui devrait se poursuivre aussi longtemps que nécessaire, afin de parvenir à un accord sur une solution globale. Je prévois que cette première session sera suivie d'une autre en août et d'une troisième, si nécessaire.

Afin d'éviter la prolongation, voire la perpétuation des dialogues antérieurs infructueux, je suis fermement convaincu qu'il est nécessaire d'adopter des approches et procédures nouvelles. Dans la mesure où les éléments nécessaires pour parvenir à un règlement existent déjà, j'estime que la meilleure solution serait d'engager un processus soutenu de négociations directes en vue d'aboutir à la conclusion d'instruments qui constitueront un règlement global.

Le 27 janvier 1997, j'ai adressé une lettre aux dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque, soulignant l'importance que j'attachais à un règlement rapide du problème de Chypre. En février et en avril, j'ai eu l'occasion d'examiner ce problème avec les dirigeants des deux communautés qui se sont déclarés disposés à faire de nouveaux efforts afin de parvenir à un règlement global. Les consultations tenues entre les deux dirigeants et les représentants au cours des derniers mois ont permis de préciser divers aspects de la réalisation de notre objectif commun, à savoir une solution viable et globale du problème de Chypre.

Dans sa résolution 1092 (1996) du 23 décembre 1996, le Conseil de sécurité a réaffirmé son appui à la mission de bons offices du Secrétaire général et l'importance des efforts concertés visant à coopérer avec le Secrétaire général en vue de parvenir à un règlement global. À la fin d'avril 1997, les membres permanents du Conseil se sont également déclarés favorables à la convocation à brève échéance de négociations directes entre les dirigeants des deux communautés chypriotes, sous les auspices de l'ONU, afin de parvenir à un règlement global. Divers gouvernements, de même que la présidence de l'Union européenne, ont désigné des envoyés et des représentants spéciaux à l'appui des efforts menés dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général. L'appui actif, résolu et inconditionnel de toutes les parties intéressées, et notamment du Conseil de sécurité, est indispensable au succès des efforts actuellement déployés. Je vous demande donc, et par votre intermédiaire je demande aux membres du Conseil et à toutes les parties concernées, de prier instamment les parties d'engager un processus soutenu de négociation en vue d'aboutir à la conclusion des instruments qui constitueront un règlement global de la question de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

-----